

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE

DEPARTEMENT DU DOUBS

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE POUILLEY LES VIGNES – 25115

<b>Nombre de membres</b>	
❖ En exercice	19
❖ Présents	14
❖ Votants	19
❖ Absents	00
❖ Exclus	

**SEANCE DU 31 OCTOBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un octobre à 19h00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Jean-Marc BOUSSET, Maire

ARRIVÉ Le

- 4 DEC. 2025

N° ..... 818

Date de convocation  
23/10/2025

Etaient présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception d'Eric LEONARD (a donné pouvoir à Jean-Marc BOUSSET), Nadine BURLAUD (a donné pouvoir à Patrice JEGO), Rkia IDRISI (a donné pouvoir à Monique GAYOUS), Frédéric GENET (a donné pouvoir à Ali ONDER) et WILLIAM schwob (a donné pouvoir à Jean-Paul REVERT).

Date d'affichage  
24/10/2025

M. Patrick BORGEAUD a été élu secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art L2121-5 du code général des collectivités territoriales).

**OBJET :**

Révision  
d'aménagement de la  
forêt communale

M le Maire et M Revert Jean-Paul portent à la connaissance du conseil municipal du projet de révision de l'aménagement en vigueur de la forêt communale de pouilley les Vignes pour la période 2025 - 2044, en vertu de l'article L212-1 du code forestier.

**Résultat du vote :**

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

Ce projet a été communiqué par les services de l'Office National des Forêts de l'agence de Besançon.

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur le projet de révision.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale et la Commune s'engage à inscrire chaque année à son budget les crédits nécessaires pour financer les travaux d'entretien et de renouvellement des peuplements de la forêt, prévus par l'aménagement, après étude de l'avis de programme de travaux présenté par l'ONF.

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 DEC. 2025

Commissaire de légalité

